



# PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

*Ville du Chambon-Feugerolles*  
*DSU – 31 janvier 2008*

# LE CHAMBON-FEUGEROLLES

## CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE



# Le Chambon-Feugerolles

---

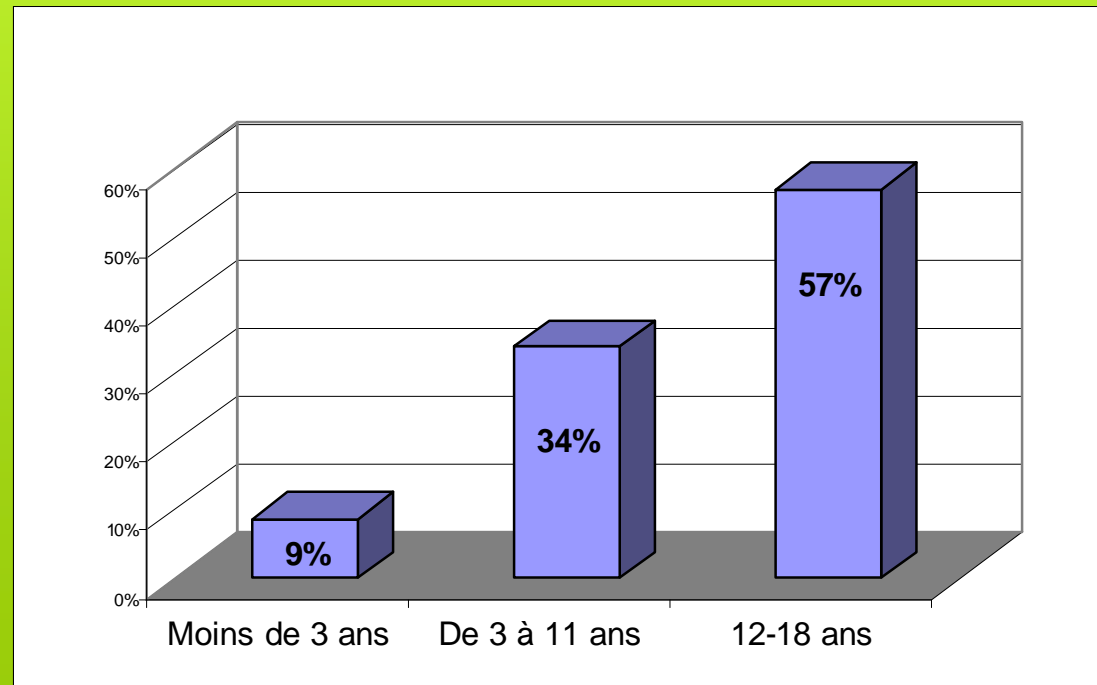
## ■ CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

**Population** : 14079 habitants (1999)

**Tranche d'âge** : 24.5% de la population a moins de 20 ans

# Le Chambon-Feugerolles

## ■ REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE



# Le Chambon-Feugerolles

---

## ■ DIPLÔMES ET QUALIFICATION

- Forte proportion de personnes sans diplômes (29%)
- Faible proportion de diplômés BAC+2 et ayant effectué des études supérieures (6%)

# Le Chambon-Feugerolles

## ■ QUARTIERS EN DIFFICULTE :

### ■ 1 quartier en **ZUS** (Zone Urbaine Sensible) :

La Romière - Bouchet

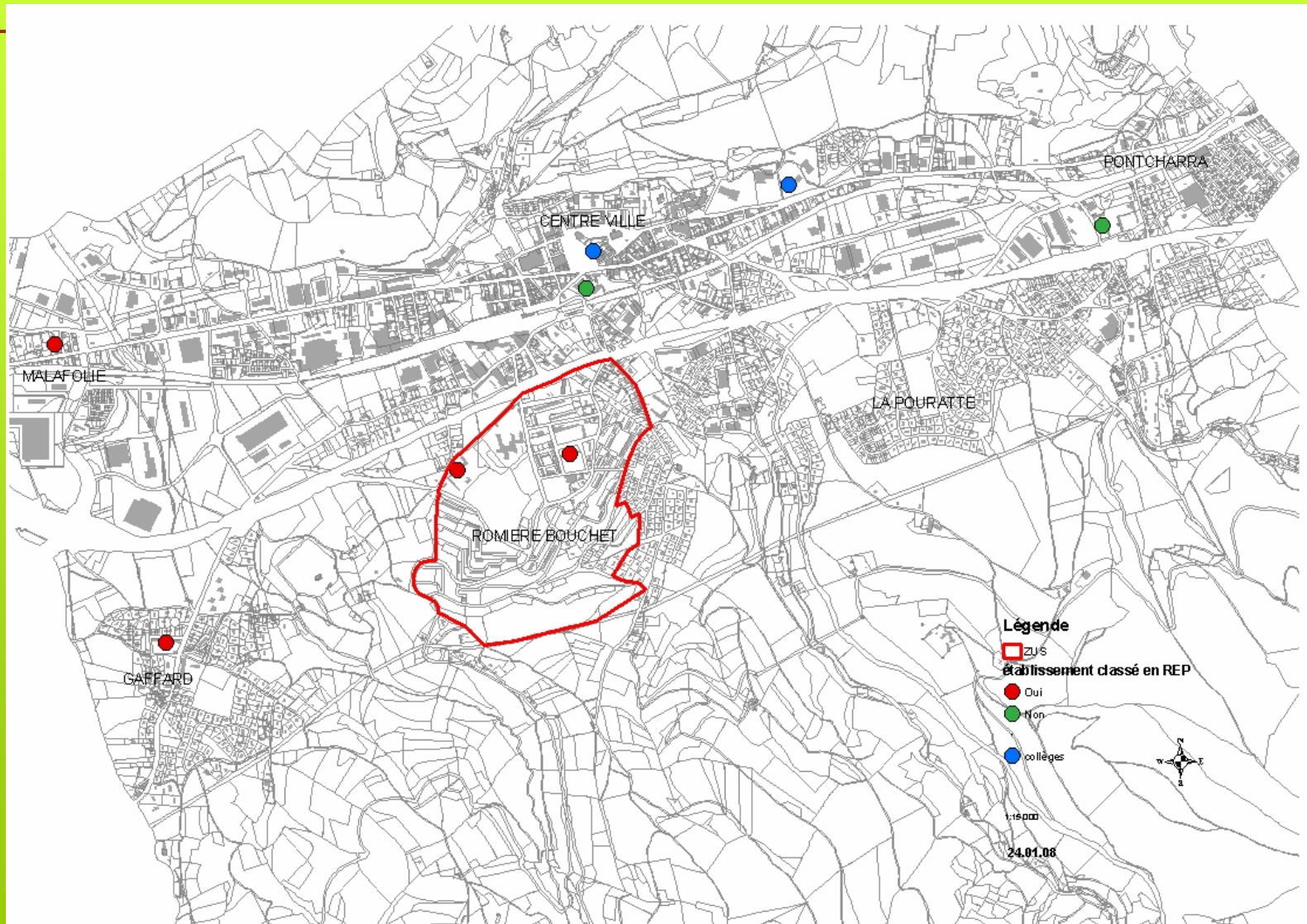
### ■ 7 écoles en **REP** (Réseau Éducation Prioritaire) réparties sur 2 quartiers :

■ La Romière - Bouchet

■ Gaffard – Malafolie

⇒ **élargissement du territoire** concerné par le **PRE** à l'ensemble de la ville, du fait de sa taille et de la nouvelle configuration urbaine (relogement...).

# Le Chambon-Feugerolles



# Le Chambon-Feugerolles

---

- DISPOSITIFS EDUCATIFS EXISTANTS :
  - PEL : Projet Éducatif Local :
    - Contrat Enfance
    - Contrat Enfance – Jeunesse
    - CEL : Contrat Éducatif Local
    - CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
  - RASED (Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté)
  - REP (Réseau Éducation Prioritaire)

# Le Chambon-Feugerolles

---

- AUTRES DISPOSITIFS :
  - ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain) : La Romière / Bouchet
  - CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) : Romière Bouchet, Cotille-Rousseau, Gaffard, Malafolie-Le Bec, Montrambert / Pontcharra / Cotatay
  - CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

# LANCEMENT DU PRE

Juin 2005- Août 2007

De la concertation au diagnostic partagé



# Phases de lancement (1)

---

## ■ I. Lancement du dispositif (*juin-sept. 2005*)

⇒ Portage politique

3 réunions organisées à l'échelle du SIVO  
(Syndicat Intercommunal de la vallée de  
l'Ondaine) entre :

- l'État
- Le Maire du Chambon-Feugerolles
- L'Éducation nationale
- Les collectivités locales concernées

# Phases de lancement (2)

---

## ■ **II. Sensibilisation des partenaires**

*(oct – déc. 2005)*

Rencontres individuelles avec les partenaires concernés :

- **Éducation Nationale : écoles, collège**
- **Conseil Général (PMI...)**
- **Protection Judiciaire de la Jeunesse**
- **CCAS**
- **Crèches**
- **Etc.**

# Phases de lancement (3)

---

- **III. Diagnostic partagé** (*déc 2005-juillet 2006*)
  - *décembre 2005 – avril 2006* : réunions collectives avec les partenaires pour affiner le diagnostic
  - *mars 2006* : 1<sup>er</sup> comité de pilotage
  - *juin 2006* : 2<sup>ème</sup> comité de pilotage
  - *juillet 2006* : présentation aux élus (Mairie) et CCAS

Dépôt du dossier à la DIV : *août 2006*

# Phases de lancement (4)

- **IV. Organisation opérationnelle** (sept 06-sept 07)
  - Approfondissement des questions techniques (instances, profil du coordinateur...) :  
*Sept-déc. 2006*
  - Acceptation du dossier par la DIV : *déc. 2006*
  - 1<sup>er</sup> comité technique : *mars 2007*
  - Recrutement coordinatrice : *sept 2007*

# UNE IMPLICATION FORTE DES PARTENAIRES



# Partenaires

---

- Mairie
- CCAS
- Préfecture / État
- Éducation Nationale/Inspection académique
- Conseil Général
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Saint-Étienne Métropole
- + Associations socio-éducatives

# Charte de confidentialité

---

■ Au niveau du **département**, une Charte de confidentialité avait été élaborée entre :

- Préfecture
- Conseil Général
- CAF
- Inspection Académique
- Mairies (Roanne, Rive-de-Gier, Saint-Etienne, Firminy, Chambon-Feugerolles)

# Charte de confidentialité

---

- L'existence de cette Charte a permis :
  - Un gain de temps (sur l'élaboration d'une nouvelle charte)
  - L'instauration d'un cadre clair et concerté pour le partenariat

# Participation des partenaires (1)

---

- Chaque partenaire a désigné une personne référente par instance (pilotage, technique, cellule de veille).
- Les partenaires assurent l'engagement de leurs représentants dans le dispositif (participation régulière...).
- Le **Conseil Général** met à disposition son personnel (assistantes sociales, infirmières puéricultrices...) pour le suivi des enfants/familles.

## Participation des partenaires (2)

---

Seuls les **représentants des institutions** partenaires sont aujourd'hui habilités à participer aux différents comités, et notamment à la cellule de veille.

Les responsables des **associations socio-éducatives** peuvent :

- solliciter la coordinatrice PRE sur des situations d'enfants en difficulté
- être sollicités par la cellule de veille pour la mise en place du parcours de(s) enfant(s) suivis

# COORDINATION DU DISPOSITIF



# Organisation administrative (1)

---

Le PRE est **porté juridiquement par le CCAS** (Centre communal d'Action Sociale) de la Ville.

Les **membres salariés** de l'équipe PRE (coordinatrice, secrétariat) sont rattachés au **service du Développement Social Urbain (DSU)** de la Mairie.

# Organisation administrative (2)

---

- Objectif du rattachement au service DSU :
  - **Transversalité** avec les projets liés à la politique de la ville et au projet éducatif local
  - **Logique éducative** : intégration d'une logique de suivi individualisé des enfants dans une démarche éducative globale à l'échelle de la ville

# INSTANCES DU DISPOSITIF

## 3 niveaux

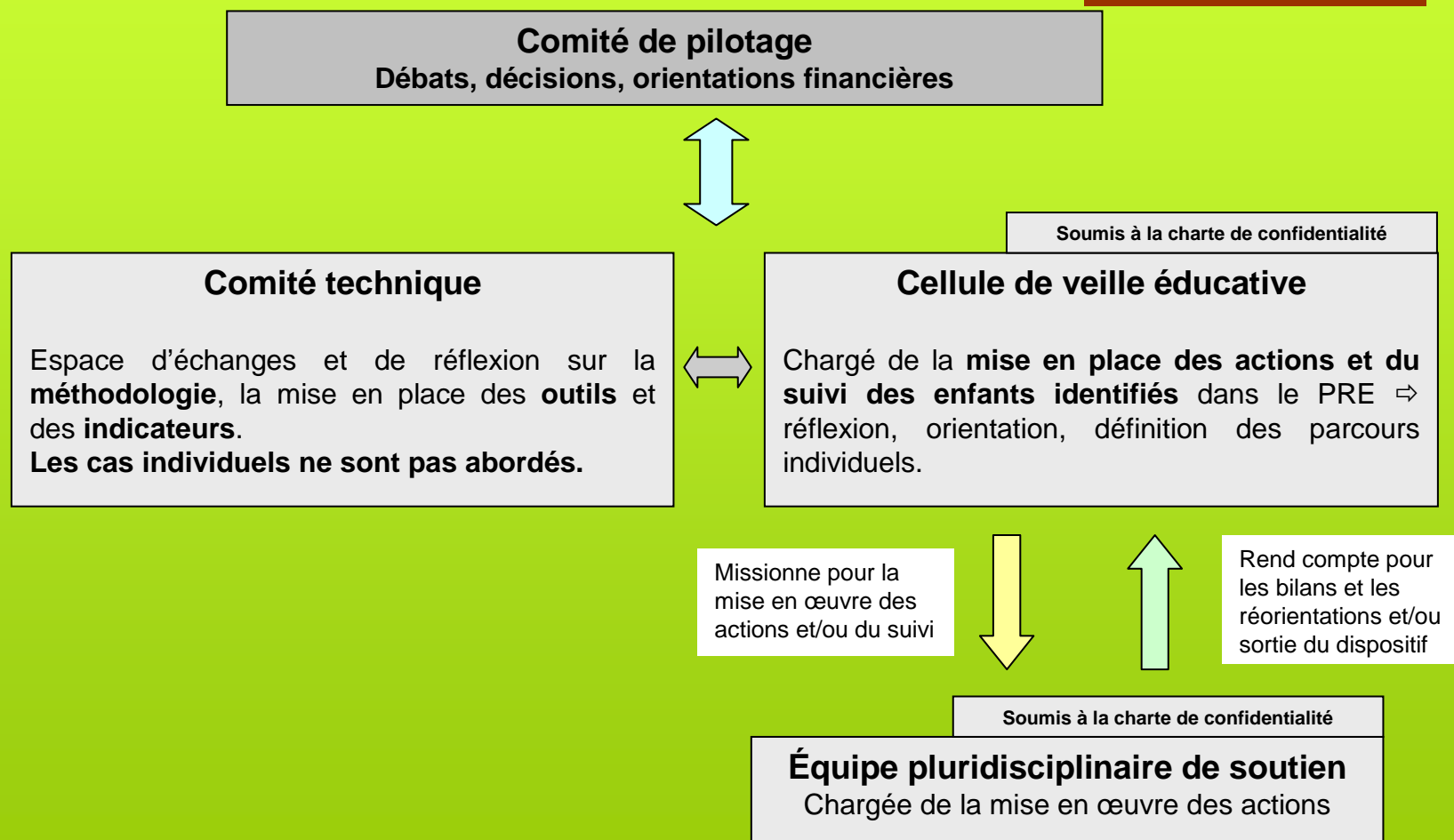


# Instances du dispositif (1)

---

- Choix d'une organisation en 3 niveaux :
  1. Pilotage du dispositif
  2. Réflexion « technique »
  3. Suivi individuel des enfants/jeunes

# Instances du dispositif (2)



## Instances du dispositif (3)

---

- Objectif de la mise en place d'un COMITE TECHNIQUE :

- **Implication** des responsables de service/structures des organisations partenaires sur la **méthode** et les outils utilisés.

- Organe de **réflexion**, détaché du suivi individuel et nominatif des enfants / jeunes.

# Instances du dispositif (4)

---

- Exemples des réflexions menées en Comité technique :
  - Mise en place d'outils méthodologiques : fichier suivi des enfants, guide d'entretiens avec les parents...
  - Réflexion sur les indicateurs d'évaluation des parcours des enfants (bilans des difficultés initiales, améliorations...)
  - Mise en place d'outils d'évaluation du dispositif

# SUIVI DES ENFANTS/JEUNES (cellule de veille)



# Suivi des enfants / jeunes (1)

---

- Examen de chaque situation de **façon individuelle**

- Mise en place d'un **parcours personnalisé** :

- Individuel

- Individuel sur temps collectif

## Suivi des enfants / jeunes (2)

---

- **Pas d'actions collectives** mises en place dans le cadre du PRE :
  - Pas de substitution au droit commun et aux missions des structures existantes
  - Priorité donnée au suivi individuel de l'enfant
- **Lien fort avec le Projet Éducatif Local (PEL)** : autour des temps collectifs et des instances de concertation.

# Référent de parcours

---

- **Est choisi parmi les membres de la cellule de veille éducative.**
- **Fait le lien** entre la famille, l'enfant, les professionnels de terrain et la cellule de veille éducative.
- **Veille à la mise en place effective du parcours** de l'enfant et sa famille, et participe à l'évaluation du parcours.

# Évaluation des parcours

---

- **Bilans** effectués par des professionnels (orthophonistes, psychologues...) en début de parcours si nécessaire
- **Évaluation menée à mi-parcours et en fin de parcours** avec les parents, le référent, l'enfant, les professionnels impliqués et la coordonnatrice PRE

# QUESTIONNEMENTS !!



# Des questionnements...

---

- Sur le positionnement du dispositif vis-à-vis du **droit commun**
- Sur la **durée du dispositif**
- Sur les **critères d'éligibilité** des enfants dans ce dispositif
- Sur la **mobilisation** des acteurs (moyen et long terme)



# Programme de réussite éducative (PRE)

*Ville du Chambon-Feugerolles*

*DSU – 31 janvier 2008*